

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 2 février 2015 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
Mme Johanne Dufresne, conseillère,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Aline Alain, conseillère,
M. Derek Grilli, conseiller,
M. Guillaume Roberge, conseiller,

Absents : M. Éric Bossé, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h45 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2015-02-20

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Adoption du règlement de taxation 2015-300;
6. Renouvellement ADMQ;
7. Persévérance scolaire;
8. Achat sableuse;
9. Achat mobilier;
10. Avis de motion règlement 2015-301 – Programme d'accès à la propriété;
11. Questions de l'assemblée;
12. Affaires nouvelles;
 - 12.1 Comité Budget – Taxation
 - 12.2 Crédit sur taxation eau potable
13. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

2015-02-21

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2015;

Il est proposé par le conseiller Guillaume Roberge,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, et que le procès verbal du 12 janvier 2015 soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de questions de l'assemblée.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2015-02-22

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 12 janvier 2015, telle que modifiée, pour un montant de 31,912.58\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201500016 à #201500035) dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2015-300

2015-02-23

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-300

RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2015

Attendu que la municipalité a adopté son budget pour l'année financière 2015 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2015;

Attendu que selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

Attendu que selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application d'intérêt et de frais sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2014;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que le règlement numéro 2015-300 concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2015 soit et est adopté.

Le vote est demandé.

Le résultat du vote est de quatre (4) pour et un (1) contre.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Le conseiller Claude Jeanson demande à ce que son vote contre la proposition soit noté au procès verbal.

6. RENOUVELLEMENT ADMQ

2015-02-24

Attendu que la municipalité souhaite renouveler l'adhésion annuelle du directeur général à l'Association des Directeurs Généraux du Québec pour l'année 2015;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la Municipalité procède au renouvellement de l'adhésion de M. François Paquette à l'ADMQ;

Que la municipalité assume le coût de la cotisation annuelle de 419.00\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

2015-02-25

Attendu que la municipalité reconnaît l'importance de la persévérance scolaire;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la Municipalité reconnaisse les journées du 16 au 20 février comme les journées de la persévérance scolaire.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. ACHAT SABLEUSE

Ce point de l'ordre du jour est reporté afin d'obtenir le prix pour différents modèles de sableuse.

9. ACHAT MOBILIER

2015-02-26

Attendu que la municipalité a besoin d'un nouveau classeur et d'une nouvelle chaise de bureau;

Attendu que le coût de ces achats est de 485.00\$ plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la municipalité procède à l'achat d'un classeur et d'une chaise de bureau.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2015-301 – PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Derek Grilli donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement sur le programme d'accès à la propriété numéro **2015-301** et abrogeant tout autre règlement de même nature. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

11. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de questions de l'assemblée.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 COMITÉ BUDGET – TAXATION

2015-02-27

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Qu'un nouveau comité de travail sur le budget et la taxation soit formé;

Que le mandat de ce comité soit :

- D'élaborer un budget pro-forma pour les trois prochaines années,
- De proposer des balises pour contrôler l'évolution des dépenses et le niveau de taxation
- De proposer une interprétation de la notion d'équité adaptée à la réalité de la communauté de Lawrenceville,
- D'examiner les modèles de taxation possible et d'évaluer leurs avantages et leurs inconvénients,
- De proposer un modèle de taxation pour Lawrenceville et en évaluer les impacts possibles,
- De proposer des mesures pour contrer les effets négatifs éventuels des propositions avancées.

Que ce comité soit formé du maire Michel Carbonneau, des conseillères Aline Alain et Johanne Dufresne et du conseiller Derek Grilli;

Que les dates de rencontre soient communiquées aux autres membres du conseil afin que ces derniers puissent y participer.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12.2 CRÉDIT SUR TAXATION EAU POTABLE

2015-02-28

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que soit rescindée la résolution 2015-01-12 dans l'attente de la réponse de Valcourt suite à la demande de crédit.

Que dans l'éventualité d'une réponse positive de Valcourt, que le montant reçu soit divisé entre les résidents ayant payé la taxe sur l'eau potable en 2014, et qu'un chèque soit envoyé à chacun.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2015-02-29

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Derek Grilli, à 20h15, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

François Paquette, directeur général